



Dialogue inter-Comoriens Des experts de l'Union africaine attendus à Moroni

Une mission de l'Union africaine (Ua), composée essentiellement d'experts des départements politique, paix et sécurité est attendue dimanche 14 octobre à Moroni. La mission devra faire une évaluation sur la situation politique du pays est sa capacité à surmonter ses défis politiques immédiats, selon un courrier officiel adressé au ministre comorien des Affaires étrangères, Souef Mohamed El-Amine. Un dialogue politique a été amorcé il y a trois semaines. La mouvance et l'opposition avaient démarré des discussions à la demande de Ramtane Lamamra, député à Moroni par l'Union africaine pour aider les acteurs politiques comoriens à mettre fin à leurs divergences nées après l'adoption d'une nouvelle Constitution le 30 juillet dernier. Composée de Rodney Ondjika du département des affaires politiques, de Bweenda Muke du département paix et sécurité, de Jeanni Elisbeth Dagbo Badjo experte, du Pr. Agostinho Zacaria expert, et d'un représentant de la Cedao. La mission séjournera dans le pays du 14 au 20 octobre 2018.

Page 3



Société

4^{ème} réunion du club des électriciens de la Coi
Des échanges et un meilleur partage des expériences



Comme convenu, la quatrième réunion du club des électriciens regroupant les sociétés d'électricité des Etats membres de la Commission de l'Océan indien (Coi) a été lancée hier, mardi 9 octobre à l'hôtel Golden Tulip, aux Comores. Cette rencontre régionale, ouverte par le directeur général de la société comorienne de l'eau et de l'électricité (Ma-mwe), Abdou Saïd Mdahoma, vise à asseoir autour d'une même table ces sociétés pour qu'elles puissent échanger sur leurs expertises et expériences. Le club des électriciens insiste surtout sur le réseau de distribution d'électricité qui favorise la circulation d'informations entre les fournisseurs et les consommateurs afin d'ajuster le flux d'électricité en temps réel et permettre une gestion plus efficace du réseau électrique.

Page 6

Lire également

Programme et projets de santé
Fermeture d'un atelier de renforcement de capacités à Fomboni

Un atelier de formation destinée aux personnels de santé a pris fin lundi dernier, 8 octobre à Fomboni. Il était axé sur un renforcement de capacités de communication, suivi et évaluation et gestion des ressources humaines. Initialement prévue pour cette dernière catégorie, la formation a vu s'adjoindre aux chefs de programmes de santé, majors de services des différentes structures sanitaires de l'île et médecins chefs de centres et districts de santé. En tout, 28 cadres participent à cet atelier.

Page 5

Enseignement public
L'Inspection générale assure les affectations des enseignants

Jusqu'ici assurée par les trois commissariats à l'Education des îles, le processus des affectations des enseignants est, pour le moment, confié à l'Inspection générale de l'Education nationale (Igen). Sur ordre du ministre de l'Education nationale, l'Igen doit, dans les meilleurs délais, produire un projet d'affectations pour tous les établissements publics. Le ministre de l'Education nationale, Salime Mahamoud, cite l'absence momentanée d'institutions qui devraient assurer la gestion administrative en matière d'éducation.

Page 7

Le Ccac-Mavuna, cinq ans après
Quand l'art et la Culture vivent sous perfusion

Le «Centre» traîne près de... vingt millions d'impayés. Un certain jeudi 15 mars 2012, l'État a remis les clés de l'ancienne chambre froide de la Socovia, sise à Moroni-Djoman. Depuis, il n'a donné aucun signe de vie. Silence, les arts et la culture languissent dans leur coin. Un peu comme si l'on donnait naissance à un enfant et on lui demandait, aussitôt sorti du ventre de sa mère, de voler de ses propres ailes. Mais l'enfant ne s'est pas laissé mourir.

Lire en dernière page

Projet de code de l'eau

Deux jours pour valider la première mouture du texte

Les représentants des acteurs du secteur de l'eau et de l'assainissement se sont réunis depuis hier, mardi 9 octobre à l'hôtel Retaj, pour « revoir et valider techniquement » le projet du code de l'eau. L'un des objectifs affichés et la redynamisation du comité sectoriel eau et assainissement en s'appropriant la révision dudit code et d'informer les acteurs des nouvelles décisions. Selon une note technique remise aux journalistes, la situation du secteur de l'eau potable et de l'assainissement aux Comores est « préoccupante ».

Les cadres et techniciens du secteur planchent sur divers aspects liés à au traitement et à la gestion du précieux liquide. Il a été estimé dans cette note que moins de 5% de la population aurait accès à un service, géré en toute sécurité, d'eau potable bien que 79% de la population ait accès à une source d'eau améliorée (source : Eds-Mics 2012). « Pour l'assainissement, seulement 30% de la population utilise une toilette améliorée. Ce constat alarmant nuit à la santé de la population et contribue à la malnutrition chronique qui affecte 30% des enfants de moins de cinq ans du

pays », a-t-il été mentionné sur la note technique de la rencontre pour le contextualiser.

Dans son mot d'ouverture, le ministre en charge de l'Energie, Moustadroine Abdou, a tout d'abord rappelé que ce secteur de l'eau et d'assainissement présente des défaillances majeures qui freinent incessamment son développement. Raison pour laquelle « le gouvernement comorien attache une importance particulière au développement de ce secteur. Le gouvernement, en étroite collaboration avec nos partenaires techniques et financiers, a recruté un consultant international afin de faire un diagnostic

général du secteur et de proposer des solutions d'un nouveau code de l'Eau pour relever les défis », a-t-il fait savoir.

Outil juridique pour la Sonede

A l'en croire, le consultant a élaboré le rapport provisoire qui a été présenté lors d'un atelier de restitution

tenu le 4 avril 2015. « Depuis, des ateliers ont eu lieu pour réviser et améliorer le document », a lancé le ministre de l'énergie.

Moustadroine Abdou a, à cet effet, informé aux participants que ce nouveau code de l'eau sera un outil juridique pour la mise en œuvre de la gouvernance du secteur ainsi que les mesures concrètes du gouvernement comme la création d'une

Société nationale d'exploitation et de distribution des eaux (Sonede). « Durant ces deux jours, un projet de loi portant code de l'eau et de l'assainissement vous sera soumis pour appréciation et validation. De ce fait, je vous invite à consulter avec soin les chapitres et articles comportant ce nouveau code », a-t-il demandé.



Création de la nouvelle société de l'eau (Sonede)

Ma-mwe alimente actuellement 5.600 abonnés à Ngazidja

L'information faisant état d'une scission de la société comorienne de l'eau et de l'électricité (Ma-mwe) en deux entités est bel et bien confirmée par les deux décrets signés au mois dernier par le chef de l'Etat. L'un de ces deux décrets est celui de N°18-079/PR portant statut de la Société nationale d'exploitation et de distribution des eaux (Sonede), dont Al-watwan s'est procuré une copie.

Cette nouvelle société s'occupera, désormais, de la constitution d'un patrimoine hydraulique de l'Etat et sa gestion sur toute l'étendue du territoire. Elle assurera également la production, le traitement, la distribution de l'eau potable et d'en assurer le contrôle de la qualité. Elle a aussi comme objet « l'exploitation et l'entretien des installations de captage, du traitement et de la distribution de l'eau potable, la mise en place d'une politique commerciale et de recouvrement », peut-on voir dans ledit décret.

Dans notre dernier entretien à ce sujet, le directeur général de la société comorienne de l'eau et de l'électricité (Ma-mwe), Abdou Saïd Mdahoma, a montré que c'est une fierté pour la société si le gouvernement estime aujourd'hui qu'elle est capable de relever un tel défi. Toutefois, « c'est un travail de longue haleine. Il y a du pain sur la planche. Nous avons déjà monté une commission composée de cinq personnes au sein de la société, pour l'étude du secteur », a-t-il ajouté.

Pour alimenter, à l'heure actuelle, ses 5.600 abonnés, du moins ceux qui

14 à 15 millions de litres par jour. Les soixante-deux agents de la direction de l'eau sont techniquement répartis dans les trois services de production, de distribution et d'études de projet.

Ma-mwe et l'eau

« Il nécessitera un recrutement évolutif vu qu'il s'agit d'une société nationale. Sonede ne va pas uniquement exploiter ces trois sources d'eau. Elle est une société nationale », a expliqué un cadre de la maison mère. A l'entendre, il serait question d'un ajout probable du personnel de l'Union des comités de l'eau d'Anjouan (Ucea) et de celui de

l'Union des comités de l'eau de Mwali (Ucem) dans le fichier de Sonede parce que la gestion de l'eau dans ces deux îles n'est pas assurée par Eda et Ma-mwe.

Aujourd'hui, le prix de la demande de branchement d'eau auprès de Ma-mwe est de 10 mille francs pendant que les devis varient selon les distances et les conduites d'eau. Le prix du branchement est supérieur ou égal à 65 mille francs.

Revue à la hausse du prix du litre ?

Toutefois, « la nouvelle société d'eau procédera à la migration et régularisation des clients qui sont légalement branchés dans les réseaux d'eau gérés par les communautés », nous a-t-on confié.

Par contre, des cadres de Ma-mwe estiment qu'il nécessitera une étude tarifaire du litre d'eau, surtout que le prix, fixé depuis la création de la société en 1978, reste le même. Ce qui engendre à nos jours une vente à perte dans la mesure où le prix du litre est 220 francs/mille litres d'eau, soit 0,22 francs le litre. « Comment se fait-il qu'on achète le litre d'eau minérale à 350 ou même 400 francs alors que Ma-mwe vend mille litres à 220 francs ? Sans une revue à la hausse du prix du litre, Sonede pourrait être un mort-né. On trouve le plus souvent des factures de 2 mille francs dans le service d'eau. Heureusement que l'argent des kilowatts facilitait le paie-

ment de 62 agents du service eau », a-t-il été révélé. Pourtant, une direction de l'eau devra désormais se prendre en charge.

Avec un capital social de 600 millions divisé en six mille actions de 100 mille francs, le siège de la Sonede est fixé à Moroni, avec des principales succursales à Mutsamudu et à Fomboni. Dans l'article 48 dudit décret, « la société nationale d'exploitation et de distribution des eaux a repris certaines missions de la société Ma-mwe. A cet effet, le présent décret enlève à ladite société ses missions et compétences qui sont liées à l'objet de la Sonede ».

Au niveau des autres îles, à Ndzuani et Mwali, la gestion de l'eau est assurée par des associations, à savoir, l'Union des comités de l'eau d'Anjouan (Ucea) et l'Union des comités de l'eau de Mwali (Ucem). La nouvelle Sonede va assurer la gestion de l'eau dans tous ses aspects sur l'ensemble du territoire national.

Un arrêté portant attribution aux sociétés Ma-mwe et Eda la gestion de l'eau sur l'ensemble du territoire de l'Union des Comores a été signé le mois de mai par l'ex-vice-président en charge du ministère de l'Energie, Djaffar Ahmed Saïd Hassani. Suite à des recommandations du conseil des ministres du 28 avril, l'arrêté N°18-012 a confié le monopole de l'eau à la société comorienne de l'eau et de l'électricité (Ma-mwe) et la société d'électricité d'Anjouan (Eda).

Nazir Nazi



Dialogue inter-Comoriens

Une mission technique de l'Ua attendue à Moroni

Une mission de l'Union africaine (Ua) est attendue à Moroni le dimanche 14 octobre 2018. Il s'agit d'une mission du département des affaires politiques en charge de la paix et de la sécurité. L'objectif est l'évaluation de la résilience en Union des Comores d'après un courrier adressé au chef de la diplomatie comorienne.

Composée de Rodney Ondjika du département des affaires politiques, de Bweenda Muke du département paix et sécurité, de Jeanni Elisabeth Dagbo Badjo experte, du Pr. Agostinho Zacaria expert, et d'un représentant de la Cedao, la mission séjournera dans le pays du 14 au 20 octobre 2018. Bien que l'agenda de cette mission mandatée par l'Ua n'est pas encore dévoilé, la commission a tenu à indiquer qu'elle « s'inscrit dans le cadre de son programme de renforcement de l'appui à la diplomatie préventive structurelle et à l'analyse politique dans le domaine des élections en Afrique qui a pour objectif d'évaluer la résilience des Etats membres face aux facteurs de vulnérabilités structurelles qui pourraient déboucher sur des crises ou des conflits violents notamment dans le cadre des élections ou des réformes constitutionnelles ».

Dans ce courrier, la commission rappelle que cette mission fait suite à une invitation qui leur a été adressée par le ministère comorien des Affaires étrangères, demandant au président de la

Commission de l'Ua, Moussa Faki Mahamat « à entreprendre toutes les démarches nécessaires afin que des discussions franches et sincères puissent être engagées dans les meilleurs délais entre les différentes parties prenantes dans l'intérêt supérieur de l'Union des Comores suite au referendum constitutionnel du 30 juillet dernier ».

A la demande du président de la République, les décideurs politiques ainsi que la société civile du pays ont enclenché depuis le 14 septembre dernier un dialogue inter-Comoriens sous l'égide de l'Union africaine. Des discussions post-referendum dont la mayonnaise peine à prendre, en ce sens que les incompréhensions demeurent toujours. Mouvance et opposition se rejettent les responsabilités du blocage empêchant la poursuite des pourparlers.

Trois jours durant, les deux parties et la société civile n'ont su aborder qu'un seul point sur un catalogue de sujets devant être débattus dans le premier round des discussions. Ce qui avait obligé la mission conduite par Ramtane Lamamra, facilitateur de ces échanges, à sug-

gérer un deuxième round. Une prolongation qui n'a pas permis aux parties prenantes d'aplanir encore leurs divergences. Le chef de l'Etat reprendra l'initiative, en recevant

vendredi dernier, le chef de l'opposition, Mohamed Ali Soilih, pour tenter de relancer un dialogue dont le principe est maintenu par tous les protagonistes malgré les diver-

gences parfois profondes.

M.Mbaé



Assemblée nationale. Première conférence des présidents

Cinq projets de loi à l'ordre du jour

Tenue en vue d'examiner et procéder au transfert des propositions et projets de loi aux commissions permanentes, la conférence des présidents tenue hier a retenu seulement le projet de loi relatif aux professions d'experts-comptables, de commissaire aux comptes et de comptables en Union des Comores. Le texte a été affecté et confié à la commission des finances.

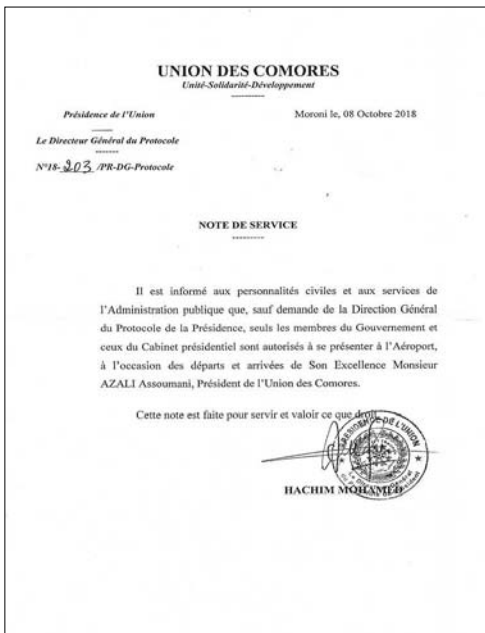
Comme prévu, la première conférence des présidents de cette deuxième session ordinaire annuelle de l'Assemblée nationale a eu lieu hier mardi au palais de Hamramba. Cette réunion qui marque le début des travaux de cette session d'octobre s'est tenue en présence du ministre chargé des institutions, Mohamed Daoudou, et de son directeur de cabinet. Tenue en vue d'examiner et procéder au transfert des propositions et projets de loi aux commissions permanentes, la conférence d'hier a affecté seulement « le projet de loi relatif aux professions d'experts-comptables, de commissaire au compte et de comptables en Union des Comores ». Issu du ministère des finances et du budget, ce projet de loi est depuis hier confié à la commission des Finances pour « examen approfondi ».

Selon le département juridique de l'Assemblée, les autres lois ne sont pas encore transférées à des commissions car des travaux sont en cours. D'autres textes ont été retournés à leur lieu de provenance afin de les mettre en conformité

relatifs aux droits d'auteurs» et celui qui autorise le chef de l'Etat à « ratifier les traités internationaux de l'organisation mondiale la propriété intellectuelle ».

Deux projets de lois émanant du ministère de la Justice et des Affaires islamiques ont également fait partie de l'ordre du jour. Il s'agit du « projet de loi portant organisation et fonctionnement des tribunaux administratifs » et « le projet de loi autorisant le président de l'Union des Comores à ratifier le protocole additionnel à la Convention des Nations-unies contre la criminalité transnationale organisée, visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes en particulier des femmes et des enfants ».

Mm



archive



Moroni, 25 Septembre 2018
Dossier Réf: No: OPS/HRM/2018/143

AVIS DE VACANCE DE POSTE

Le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) aux Comores voudrait recruter un Administrateur Chargé du programme.

Fonction :

Administrateur (trice) de programme

Fonction du superviseur/Niveau : **Chef du programme Education**

Lieu de travail : **Moroni, Comores**

Grade: **NO2**

Profil No. : **13694**

VN No : **OPS/HRM/2018-143**

Date limite pour le dépôt des candidatures : **14 Octobre 2018**

NB : Personnes intéressées : prière d'accéder au lien suivant <https://www.unicef.org/about/employ/?job=516520> et déposer vos candidatures en ligne

Sous la supervision du Chef de la section Education, l'Administrateur (trice) fournit une assistance technique, opérationnelle et administrative professionnelle pour une éducation de qualité au sein du Programme de pays à partir de la planification jusqu'à l'atteinte des résultats, par la préparation, exécution, gestion et mise en œuvre d'une variété de tâches techniques et administratives pour faciliter l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi des progrès du programme, l'évaluation et le rapportage.

L'intéressé (e) devra démontrer une approche axée sur le client, un sens élevé de la responsabilité, la courtoisie, le tact et la capa-

cité de travailler dans un environnement multiculturel.

Fonctions et responsabilités

- 1) Appui à l'élaboration et à la planification du programme,
- 2) Gestion du programme, suivi et atteinte des résultats,
- 3) Appui technique et opérationnel à la mise en œuvre du programme,
- 4) Appui à la création et gestion de réseaux professionnels et partenariats,
- 5) Innovation, gestion des connaissances et renforcement des capacités,
- 6) Autres.

Profil du candidat

Un diplôme universitaire équivalent au moins à trois années d'études en lettres, sciences sociales et humaines (ex. : éducation, psychologie, sociologie, littérature, langues, etc.).

Un minimum de 2 ans d'expérience professionnelle dans la planification et la gestion du développement social dans le secteur de l'éducation et dans les domaines pertinents au niveau international et/ou dans un pays en développement est nécessaire.

Expérience adéquate en matière d'éducation et autres domaines pertinents, élaboration et gestion de programmes et de projets dans un organisme institutionnel ou une organisation du Système des Nations Unies est un atout.

Avoir une maîtrise de l'outil

informatique.

L'UNICEF étant un environnement multiculturel, le candidat doit faire preuve d'une capacité à travailler avec d'autres personnes venant d'horizons différents et d'esprit d'équipe.

La maîtrise du français et de la langue locale est nécessaire ainsi qu'une bonne connaissance de l'anglais écrit et parlé.

Remarques:

Les candidatures féminines sont vivement encouragées.

L'UNICEF est un environnement non-fumeur.

Les personnes intéressées doivent impérativement déposer leur candidature via internet à partir du lien ci-dessous :

<https://www.unicef.org/about/employ/?job=516520>

NB:

Date de clôture des candidatures: **14 Octobre 2018 à 23H55**

Seuls les candidats présélectionnés seront contactés pour le test écrit et l'interview.

Alain Joseph Tokam Mambou
Chef des Opérations

Affaire de contrefaçon des cahiers «Calligraphe» La Cour d'Appel confirme la décision du juge de référé

Cette décision attaquée devant la Cour d'appel de Moroni a été rendue publique le 20 septembre dernier où le juge a ordonné à l'assigné, Nardassi M'madi, à inventorier tous les cahiers contrefaits, objet du litige et se trouvant entre ses mains en attendant une décision de fond. En dehors de cet inventaire exigé par le tribunal, le juge de référé a aussi ordonné la cessation de la vente de tous ces cahiers et ce sous astreinte comminatoire de 100 milles francs comoriens par jour de retard.

La Cour d'Appel s'est réunie lundi dernier, 8 octobre, pour se prononcer sur le référé d'appel introduit par Nardassi M'madi contre les sociétés «A la page» et «Au paradis des livres», suite à une affaire de mise en vente de cahiers contrefaits de la marque «Calligraphe». A l'issue de cette audience, la Cour d'Appel a confirmé la décision rendue par le premier juge, dans toutes ses dispositions.

Interrogé sur cette décision, l'avocat des sociétés «A la page» et «Au paradis des livres», Me Mohamed Kamardine, a soutenu qu'en confirmant cette ordonnance du premier juge, la Cour d'Appel a donné la

satisfaction à ses clientes. «Encore une fois, mes clientes se trouvent en possession de leur droit de propriété, reconnu et garanti par la justice et je ne peux que me réjouir», s'est-il félicité. Quant à son contradicteur, Me Djmalidine Bacar, il se sent déçu par cette décision prise par le juge de référé. Selon-lui, ces cahiers considérés contrefaits ne sont pas entrés au pays en cachette. «Mon client n'a pas acheté ses cahiers dans une ruelle en cachette en Chine. Il les a plutôt achetés au cours d'une foire internationale en présence de tous les producteurs mondiaux de fournitures scolaires. Avant d'arriver sur le marché du pays, ses cahiers sont passés par la douane». Pour Me

Djmalidine Bacar, si ces cahiers étaient réellement contrefaits, les services de douanes les auraient certainement remarqués et interdits d'entrée dans le pays.

Cette affaire portée devant la Justice concerne «la mise en vente de cahiers contrefaits» de la société française «Clairefontaine». Sur la couverture, il y a la marque «Calligraphe» et la mention «Grands carreaux». Selon les plaignants, les couleurs, les motifs et toute autre mention du produit original ont été

copiés sur la contrefaçon incriminée. Saisi par les représentantes de la société Clairefontaine aux Comores, le tribunal de Moroni a rendu sa décision en faveur des librairies «A la page» et «Au paradis des livres».

Le 20 septembre dernier, le juge a ordonné à l'assigné, Nardassi M'madi à inventorier tous les cahiers contrefaits, objet du litige et se trouvant entre ses mains, en attendant une décision de fond. En dehors de cet inventaire exigé par le tribunal, le juge de référé a aussi ordonné la ces-

sation de la vente de tous ces cahiers et ce sous astreinte comminatoire de 100 milles francs comoriens par jour de retard. Rendu en matière de référé, cette décision est également assortie d'une mesure exécutoire à la minute. Ce verdict salué par le président de la Fédération des consommateurs a été attaqué en appel par Nardassi M'madi, commerçant et propriétaire de «ces cahiers contrefaits».

Mm



Programmes et projets de santé Fermeture d'un atelier de renforcement de capacités à Fomboni

Lundi dernier, 8 octobre à Fomboni, a été clôturé un atelier de formation destinée aux personnels de santé. Ouvert le jeudi, il était axé sur un renforcement de capacités de communication, suivi et évaluation et gestion des ressources humaines. Initialement prévue pour cette dernière catégorie de personnel, la formation a vu s'adjoindre aux chefs de programmes de santé, majors de services des différentes structures sanitaires de l'île et médecins chefs de centres et districts de santé. En tout 28 participants

Pour une meilleure atteinte des objectifs dans diverses spécialités, plusieurs facilitateurs ont été identifiés pour travailler sous la houlette du Dr Ahameda Ali dit Goda, directeur de la planification au ministère de la Santé. Il y a eu l'intervention du Dr Nassur du bureau de Moroni de l'Organisation mondiale de la

santé (Oms) et de celles du spécialiste en communication, Djmal Mahafidou, et de Youssouf de la Direction de lutte contre le Sida. D'ailleurs, c'est cette dernière qui a financé l'action à travers le projet RSS appuyé par le Fonds mondial pour la lutte contre le Vih-Sida, tout comme le paludisme et la tuberculose.

Pour Dr Ahameda Ali, cet atelier fait suite à une évaluation faite sur le terrain où il a été relevé un certain nombre d'insuffisances qui handicapaient la bonne marche des activités en matière de pilotage des programmes de santé. Il s'agit de renforcer donc les capacités de ceux qui ont la charge sur le terrain de la mise en œuvre des activités des programmes et projets du ministère en usant des méthodes modernes et uniformes pour l'atteinte des bons résultats et non par empirisme sans aucun outil ou méthode pour évaluer.

La communication est aussi très importante, assure-t-il et il soutient que tous les acteurs du ministère de la Santé travaillant à n'importe quel degré doivent maîtriser la communication et que, selon lui, on ne peut pas obtenir un bon résultat dans une activité donnée sans une communication appropriée. «Sinon,

des fois, ajoute-t-il, avec une mauvaise communication on peut rencontrer des résistances des bénéficiaires finaux, à savoir notre population et obtenir le contraire de ce qu'on était en droit d'attendre après plusieurs efforts et un financement conséquent». Mais il reste optimiste au vu des post-tests réalisés et

des suivis qui vont être réalisés après la formation, tout laisse supposer un changement positif de comportements, du moins c'est le souhait des facilitateurs qui n'ont pas hésité à sacrifier leur sacrosaint repos dominical.

RIZIKI

Enseignement : plaidoyer pour l'introduction de l'informatique dans les programmes d'enseignement

Autorités, acteurs et partenaires de l'enseignement sont unanimes quant à la nécessité d'approfondir les réflexions pour faire de l'informatique une matière à part entière à enseigner dans les écoles du pays.

Samedi dernier dans la matinée a eu lieu au commissariat à l'Education de Ngazidia la remise officielle d'attestations et de guides aux enseignants et directeurs d'établissements publics de Ngazidia. Ils étaient seize à suivre la formation de trois jours dispensée dans le cadre du projet RCPI4. Désormais, les seize bénéficiaires vont pouvoir assurer la formation de l'informatique dans leurs établissements respectifs. Le projet RCPI4 de la Banque mondiale consiste, entre autres, à pourvoir un matériel informatique à des établissements scolaires afin de permettre aux élèves de ces écoles de bénéficier de la

formation et de l'usage de l'outil informatique.

Dès lors, chacune des écoles sélectionnées, notamment sur la base de la sécurisation de ces matériels, devait choisir un enseignant d'une autre matière pour se convertir en professeur d'informatique. Après trois jours de formation, les personnes formées doivent à présent apprendre à leurs élèves les fondamentaux de l'informatique. Mais plus qu'une matière, au commissariat à l'Education qui a désormais pris le relais de la Banque mondiale afin d'assurer le suivi et le contrôle, on assure que «ces ordinateurs doivent aussi être des outils didactiques pour les autres matières».

Soulé Iliassa, directeur de cabinet et représentant du commissaire Maoulida Ben Ousseini à cette cérémonie, affirme que désormais l'informatique doit être enseignée dans ces établissements comme «une matière normale au même titre que toutes les autres matières». Le directeur du collège de Nyumadzaha ya Bambao, Dini Ahameda, a fait savoir, pour sa part, que ces outils informatiques «vont nous permettre d'ambitionner à accueillir plus d'élèves».

Par ailleurs, depuis l'installation de ces outils en novembre derniers, c'est l'opérateur Telma qui fournissait la connexion. Désormais c'est Comores Télécom qui en a la charge, assure le conseiller technique Abou Mbæ Djoumpi.

Pour cette première année, la connexion sera gratuite.

Charte de Hamramba (15 mai 2007)

Article 10 : L'incitation à la haine et à la discrimination

"Le journaliste se refuse à toute publication incitant à la haine et à la discrimination sous toutes leurs formes et s'interdit de faire l'apologie du crime et du séparatisme."

4^{ème} réunion du club des électriciens de la Coi Des échanges et un meilleur partage des expériences

Comme convenu, la quatrième réunion du club des électriciens regroupant les sociétés d'électricité des Etats membres de la Commission de l'Océan indien (Coi) a été lancée hier, mardi 9 octobre à l'hôtel Golden Tulip, aux Comores. Cette rencontre régionale, ouverte par le directeur général de la société comorienne de l'eau et de l'électricité (Ma-mwe), Abdou Saïd Mdahoma, vise à asseoir autour d'une même table ces sociétés pour qu'elles puissent échanger sur leurs expertises et autres expériences.

A l'ouverture des travaux, le patron de la Ma-mwe a affirmé, que cette rencontre sera mémorable pour les électriciens comoriens car elle vient confirmer la progression des échanges et le partage d'expériences de leurs compagnies électriques respectives. «Parce qu'elle coïncide avec la très proche mise en service de la première centrale électrique au fuel lourd que nous aurons l'occasion de visiter», a-t-il fait savoir.

Abdou Saïd Mdahoma a, ensuite, insisté sur le fait que cette réunion soulèvera des questions «pertinentes» et «légitimes» sur l'exploitation, l'impact sur le coût du kilowatt, le prix à la vente, les effets sur l'environnement. Et «ceci démontre encore une fois la légitime survie du club qui doit nous amener à réfléchir

sur une stratégie de pérennisation pour accompagner les stratégies de management de nos compagnies dans ce monde en perpétuelle évolution technologique et face aux changements climatiques, dont la région n'est pas épargnée», a-t-il ajouté.

Selon le chargé de communication du programme, Nicholas Rainer, comme il y a des problématiques similaires même si les îles de l'Océan indien sont à des niveaux d'électrification différents, en échangeant à bâton rompu, les techniciens peuvent avancer considérablement sur les différentes problématiques qu'ils y font face. «Et à la fin, l'objectif est une meilleure intégration des énergies renouvelables et l'efficacité énergétique dans le système électrique insulaire», a-t-il souligné.

Pour les attentes par rapport aux points saillants de la réunion, dans le cadre du projet Coi Energies financé par l'Union européenne à hauteur de 15 millions d'euros et mis en œuvre par la Coi, Nicholas Rainers a expliqué que chaque pays a des attentes différentes.

«Notre souhait le plus cher»

Mais, aujourd'hui, a-t-il indiqué, le club des électriciens insiste surtout sur le réseau de distribution d'électricité qui favorise la circulation d'informations entre les fournisseurs et

les consommateurs afin d'ajuster le flux d'électricité en temps réel et permettre une gestion plus efficace du réseau électrique. Au cours de cette réunion, «il y aura des échanges autour de plusieurs questions assez techniques», a-t-il dit.

Le chargé de communication du programme a, par ailleurs, annoncé les dates des prochaines réunions dudit club, plus particulièrement la cinquième réunion qui va se tenir en décembre à La Réunion, avant d'organiser la réunion plénière en février à Maurice vu que ça fera un an que le club aura existé. Une

occasion d'en faire le point dans l'ensemble des pays membres, car le programme Energie prend fin en juin 2019. «Notre souhait le plus cher est que les pays membres, les sociétés d'électricité et le club pérennisent cette activité et continuent de se réunir bien après la clôture du programme Energie», a-t-il espéré.

Toujours dans le cadre de ces échanges, aujourd'hui aura lieu l'ouverture de la deuxième réunion pour le Réseau des régulateurs des pays membres de la Coi.

Nazir Nazi



AVIS DE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT NATIONAL POUR MENER L'ENQUETE SUR LES CONNAISSANCES, ATTITUDES ET PRATIQUES EN FAVEUR DE LA SURVIE, LE DEVELOPPEMENT, L'EDUCATION ET LA PROTECTION DE L'ENFANT AUX COMORES



Ref: OPS/HRM/2018 - 153
Moroni, 09 Octobre 2018

L'UNICEF Comores, la plus grande agence des Nations unies qui œuvre pour le bien-être des enfants et des femmes souhaiterait recruter un consultant national pour mener l'enquête sur les connaissances, attitudes et pratiques en faveur de la survie, le développement, l'éducation et la protection de l'enfant aux Comores. Ceci est une bonne opportunité à saisir par toute personne répondant aux termes de référence. Alors n'attendez plus, postulez dès aujourd'hui.

Personnes intéressées :

● pour lire les TDRs complets de la consultation, prière accéder au lien suivant : https://unicef-my.sharepoint.com/:b/p/personal/mntabana_unicef_org/Eaf8wDRGAIHW5XHbgCzROB_pRSoltMuZ7TIWwAQh1B7Q2ePpEStk
● pour postuler veuillez cliquer sur le lien ci-dessous : <http://jobs.unicef.org/cw/en-us/job/516763?ApplicationSubSourceID=>
Date de limite de dépôt des candidatures en ligne : 25 octobre 2018

1. DUREE ET CHRONOGRAMME

La durée totale de la consultation est estimée à 12 semaines. Le consultant / Bureau d'études proposera un chronogramme sur cette durée s'appuyant sur les étapes essentielles décrites au point précédent.

2. COMPETENCES REQUISES

NB : les bureaux d'études et/ou consultants individuels peuvent répondre à ces termes de références.

Consultant / bureau d'études (ou une institution de recherche) national, il doit avoir :
○ Un diplôme de niveau BAC + 4, en sciences économiques ou sociales (Consultant principal pour les bureaux d'études) ;
○ AVEC un minimum de 3 années d'expérience démontrable dans la recherche qualitative, l'analyse de données et le reporting ;
○ Expérience de terrain pour CAP ou enquête similaire - développement des outils de recherche quantitatifs et qualitatifs et conduite de telles recherches (au moins trois opérations avec au moins une où il a servi en tant que Chef d'équipe) avec des rapports d'analyse en appui ;
○ Bonne connaissance des problématiques liées aux droits des enfants aux Comores
○ Bonne maîtrise de l'outil informatique notamment les logiciels de gestion et de traitement des bases de données (capacité d'utiliser un logiciel d'analyse de données clés, par ex. STATA, SPSS, CSPro, SAS, etc.)
○ Bonne maîtrise de la langue Nationale (SHIKO-MOR) et une bonne maîtrise du Français écrit et parlé ; capacité à expliquer les résultats des données de manière simple.

3. DOSSIERS CANDIDATURES

- Lettre de motivation
- Copie du diplôme le plus élevée (diplôme du consultant principal / Chef d'équipe) ;
- CV.
- Références détaillées des expériences en lien avec une étude CAP
- Copie de l'enregistrement au registre du commerce / Patente ou tout autre document justifiant

l'existence légale de l'institution ;

- Note méthodologique (sur l'organisation de la consultation y compris un planning estimatif)

Soumettre les dossiers de candidature uniquement en ligne via le lien suivant : <http://jobs.unicef.org/cw/en-us/job/516763?ApplicationSubSourceID=>

Les candidats présenteront leurs offres financières conformément au tableau ci-dessous :

Planification de voyage pour les Comores (Moroni plus les Iles d'Anjouan et de Mohéli)	Quantité	Prix unitaire	Montant (en KMF)
Per-Diem / Frais de subsistance journalier			
Honoraires mensuels / journaliers			
Billets d'avion dans les îles (Mohéli et Anjouan)			
TOTAL	-	-	

Seulement les dossiers de candidature incluant tous les documents ci-dessus seront retenus pour la sélection.

Les candidatures féminines sont vivement encouragées. L'UNICEF est un environnement non-fumeur

Alain Joseph Tokam Mambou
Chef des Opérations

Enseignement public

L'Inspection générale assure les affectations du personnel enseignant

Autrefois assurée par les trois commissariats à l'Éducation des îles, le processus des affectations des enseignants est pour le moment confié à l'Inspection générale de l'Éducation nationale (Igen). Sur ordre du ministre de l'Éducation nationale, l'Igen doit, dans les meilleurs délais, produire un projet d'affectations.

Les commissaires à l'Éducation n'auront plus à gérer les affectations des enseignants du secteur public. La décision vient du ministre de l'Éducation nationale. Une prérogative jusqu'ici réservée aux autorités insulaires, depuis la dernière Constitution révisée de 2009.

Dans son article 9, où sont mentionnées les compétences des îles autonomes, figurait dans la liste, la gestion des établissements et des personnels, préscolaires, primaires et secondaires. Ce qui est d'ores et déjà un souvenir lointain, selon la note signée le samedi 6 octobre par Salime Mahamoud. En s'appuyant sur la Constitution adoptée le 30 juillet dernier qui a, en effet, confié cette tâche à l'Inspection générale de l'Éducation nationale.

Celle-ci est chargée d'établir un projet portant sur les affectations de l'ensemble des enseignants travaillant dans les établissements publics. Pour motiver sa décision, le patron de l'Éducation nationale

cite l'absence momentanée d'institutions pour assurer la gestion administrative en matière d'éducation. Cette mesure vise, selon le document, à maintenir la continuité des services.

«En attendant la mise en place des institutions de l'Union des Comores et des gouvernorats chargés de la région, en matière d'Éducation nationale dans les îles, Ndzuan, Mwali et Ngazidja, conformément à la révision constitutionnelle du mois de juillet. L'Inspection générale de l'Éducation nationale est chargée, au-delà de ses missions statutaires, d'élaborer un projet d'affectation des enseignants préélémentaires, du primaire et du secondaire, pour l'année scolaire 2018-2019. Il sera remis au ministère de l'Éducation nationale pour signature», pouvait-on lire dans la note.

Au niveau de l'Igen, les entités insulaires se mettent au travail. A Ngazidja, les travaux ont débuté, a fait savoir, le coordinateur de l'inspection, Moussa Abdallah Moumine, dans un entretien accor-



dé, hier, à Al-watwan.

«Notre ministre de tutelle nous a confié un travail, le doyen a pris acte. Nous veillerons à l'application de la note signée la semaine dernière. Le lundi, nous avons convoqué les inspecteurs pédagogiques. On se doit d'être au rendez-vous», a-t-il promis.

Etre prêt, d'ici début novembre

Cette nouvelle mission est une aubaine, selon notre interlocuteur, pour l'inspection qui en profitera pour exercer un contrôle approfondi. «Ici, nous avons 16 circonscriptions d'inspection pédagogique régionale (cipr). Chaque inspecteur

collabore avec un conseiller pédagogique. Tout dépendra des divisions composant la circonscription. Notre première étape se focalisera sur le primaire avant d'entamer le collège et le lycée. Déjà, pour ce qui est du primaire, les inspecteurs vont descendre sur le terrain identifier pour un premier temps, le nombre des divisions. La formule est simple, un enseignant est égale à une classe pour le primaire», a-t-il égayé.

Il faudra, a poursuivi Moussa Abdallah Moumine, vérifier le nombre d'enseignants qui sont sur place, ceux qui sont décédés ou encore ceux qui vivent à l'extérieur. Il y aura des échanges avec les chefs d'établissements. S'il s'avère

qu'il y a des divisions dont les enseignants sont nombreux, un choix s'offrira à l'inspecteur : maintenir les professeurs assidus en affectant les autres divisions de la région en question. Ces affectations tiendront compte d'un arrêté ministériel signé le 30 octobre 2014, établissant la répartition des établissements dans les Cipr. Avant de rédiger le projet, l'Igen compilera les rapports des inspecteurs. La partie concernant les écoles primaires devrait s'achever au plus tard samedi prochain et la semaine suivante sera le tour des lycées et des collèges. Le projet est attendu à la première semaine du mois de novembre.

Abdou Moustoifa

Gestion des affectations

Des malentendus en perspective à Ndzuan

Le ministre de l'Éducation nationale, Salime Mahamoud, à travers une note de service prise le 6 octobre dernier, a mandaté l'Inspection générale de l'Éducation nationale (Igen) d'«élaborer un projet d'affectation des enseignants du préélémentaire, du primaire et du secondaire», pour l'année scolaire en cours. Rappelons que jusqu'à présent, ce travail était assuré par les directions insulaires des enseignements primaire et secondaire. Ce changement de main est alors expliqué par le ministre comme nécessaire «afin d'assurer la continuité des services de l'Éducation nationale», et ceci «en attendant la mise en place des institutions de l'Union des Comores et des gouvernorats chargés de la gestion administrative en matière d'Éducation nationale dans les îles».

Cette décision d'apparence subite (elle est en réalité murmurée dans l'île depuis un certain temps) est, comme l'on pouvait s'y attendre,

balayée d'un revers de la main par l'exécutif de l'île de Ndzuan. «De toutes manières nous, on ne tient pas compte de toutes ses excentricités. Il veut que cela se passe ainsi, mais ce n'est pas certain que ce soit le cas. En effet, au niveau de l'île, il n'y a que le lycée de Mutsamudu qui échappe actuellement à notre contrôle ; tous les autres établissements continuent

encore de prendre leurs directives chez nous», a affirmé à Al-watwan un conseiller du gouverneur, dans un ton assez confiant.

Il convient de rappeler que la nouvelle Constitution, en vigueur depuis le 6 août dernier, dispose en son article 103, qu'«en concertation avec l'Union, l'île agit» dans un certain nombre de matière dont «la gestion des établissements d'ensei-

gnement et des personnels, préscolaires, primaires et secondaires». Il n'est pas non plus inutile de rappeler, à ce même propos, «l'avis» donné il y a quelques jours par la Cour suprême au sujet de l'état actuel des prérogatives de l'Union et des îles, et qui stipule qu'«en attendant la nomination des nouveaux collaborateurs des gouverneurs des îles, il est de règle que

les commissaires continuent à assurer les affaires courantes».

Des malentendus entre le ministère de l'Éducation nationale et l'exécutif de Ndzuan, et qui pourraient également concerner des chefs d'établissements «désobéissants», pointe donc l'horizon. Il faut dire que, dans les semaines écoulées, le ministre a déjà eu affaire à la désobéissance d'une grande partie du corps enseignant et des chefs des établissements au niveau de Ndzuan.

Au cours d'une conférence de presse le 12 septembre dernier à Mutsamudu, Salime Mahamoud s'était déjà montré contrarié par l'absence des chefs des établissements dans une réunion qu'il avait organisée deux jours avant.

Et, quelques jours après, il se sera de nouveau confronté au refus des enseignants de l'île d'honorer le rendez-vous de la rentrée des classes, malgré les mesures annoncées en cas de refus.



Anniversaire

Ccac-Mavuna, cinq ans à vivre sous perfusion

C'est un véritable cri du cœur que lance le président du Centre culturel et artistique, Soumette Ahmed, à l'endroit des autorités et des artistes comoriens de renom à l'image de Soprano, ambassadeur des Comores de la culture. «Au rythme où vont les choses, le seul Centre culturel du pays va droit au mur. L'avenir d'un gratin de jeunes artistes en tout genre est en jeu».

Un p'tit tour et puis s'en vont. A peine finissent-ils le spectacle ou jettent-ils un coup d'œil à l'intérieur du Centre. Quant à s'enquérir de son état de santé, n'en parlons même pas. Ils, ce sont les responsables du ministère et direction de la culture, que le président du Centre de création artistique et culturelle des Comores (Ccac-Mavuna), Soumette Ahmed, ne cesse de prendre à partie. Largement à raison.

Cinq ans et des dettes en pagaille. Le Centre traîne, aujourd'hui, près de vingt millions d'impayés. L'État, en bon samaritain, s'est contenté de remettre, un jeudi 15 mars 2012, les clés du local, sis à Moroni-Djomani, à l'ancienne chambre froide de la Socovia. Et puis... plus rien. «Une donation», rabâche-t-on ici et là. Sauf que celle-ci n'est pas descendue du ciel, relève le président du «Centre». «Nous avons dû batailler fort pour avoir cette donation». Le comédien et metteur en scène en profite pour réitérer ses remerciements au gouvernement et, particulièrement, au ministre de la Culture de l'époque, Mohamed Issimaïla, «le seul à avoir toujours témoigné un intérêt pour la culture», dit-il.

Djilele

Les remerciements s'arrêtent là. Il faut dire, qu'en cinq ans, le Ccac-Mavuna n'aurait bénéficié d'aucune aide de la part de l'État. Même en matière de mobiliers, encore moins de budget de fonctionnement. Un peu comme si l'on donnait naissance, sans vraiment le vouloir, à un enfant et lui demandait, aussitôt



sorti du ventre de sa mère, de voler de ses propres ailes. Un *djilele*, comme on dit.

Rien en effet, à part un acte de donation, ne lierait le Centre culturel du ministère de la Culture. Toujours est-il que l'enfant ne s'est pas laissé déprimer. Il a frappé à toutes les portes et peut se targuer aujourd'hui, non sans rancœur, de disposer d'une «bibliothèque convenable», grâce notamment aux efforts de l'association «Ysia : les Comores au cœur !», basée à Auxerre, en France. Le Centre doit également, à cette même association, les haut-parleurs, les vidéos-projecteurs ainsi que les pinceaux. Le mobilier de bureau, lui, provient du Service de coopération et d'action culturelle (Scac) de l'ambassade de France. Un de ses partenaires réguliers avec, entre autres, l'Unicef et l'Alliance française.

Les apports du ministère et direction de la Culture, se limiteraient à

des enveloppes remises, de temps à autre, à l'occasion des festivals. Mais, «le développement des arts et de la culture ne peut pas être suspendu à un festival», lance Soumette Ahmed.

Seulement 2,5 millions !

Pour dire que le Ccac-Mavuna, seul centre culturel du pays en dehors de l'Alliance française, ou le seul Centre culturel des Comores, pour faire court, mérite un peu plus de considération.

En tout cas ce ne sont pas les initiatives qui manquent. «Ce qui me fait le plus mal, ce qu'ils ne prennent même pas la peine de répondre», lâche le comédien en parlant de ce «tas de lettres» envoyées au ministère de la Culture. L'une d'elles estime, par exemple, le budget de fonctionnement, annuel du Centre à 2,5 millions de francs comoriens. Elle est restée sans suite, tout comme le

projet de réhabilitation, évalué par un architecte de Paris à environ 50.000 euros soit quelques 25 millions de francs comoriens. Est-ce si chèrement payé que ça? Le Ccac-Mavuna ne doit sa survie qu'à l'envie des artistes car, comme le souligne son président, «c'est une question d'envie avant d'être une question d'argent».

Ils sont quatre à y travailler, bénévolement, suppliés dans leur tâche par des artistes mus de volonté. Ils doivent guetter les appels à projets pour faire vivre le Centre, sachant que la majeure partie des activités qui y sont organisées sont non payantes. La seule à percevoir un salaire, c'est la bibliothécaire qui, elle, a été envoyée et est rémunérée par le Département de service civique de La Réunion.

Un cri du cœur

La première «crainte» de Soumette Ahmed, justement, c'est de voir la bibliothèque fermer. Il se trouve que la jeune femme arrive, en novembre prochain, au terme de sa mission. L'avenir est donc incertain pour la bibliothèque Salim Hatubou et ses cent-cinquante abonnés dont, essentiellement, des enfants. «Si on ferme, on tue une mémoire», mais pas que. Au-delà en effet de la Culture, il y a toujours cet aspect éducatif. Ils sont, en moyenne, deux à trois enfants à profiter chaque semaine des activités à la fois ludiques et éducatives tenus les mercredis.

Le président du Ccac-Mavuna peut, oui, «parler sans langue de bois».

Que vaut un ministère ou une direction de la Culture sans... Culture ? Plus qu'une critique, c'est un cri du cœur que lance Soumette Ahmed. À l'endroit des autorités voire des artistes comoriens de renom à l'image de Soprano, ambassadeur des Comores de la culture. Au rythme où vont les choses, le seul Centre culturel du pays va droit au mur. L'avenir d'un gratin de jeunes artistes en tout genre est en jeu : chanteurs, danseurs, peintres, comédiens, cinéastes, photographes, poètes, slameurs, etc. Ils ont beau clamer «beaucoup croire en la culture» mais sans soutien, le collectif risque de perdre ce bien durement acquis. «Espérons que l'on n'en arrivera pas là!».

Dayar Sd

Directeur de la publication

Maoulida Mbaé

Rédacteur en chef

Nassila Ben Ali

Secrétaire de rédaction

Abdillah Saandi Kembra

Rédaction:

Hassane Moindjié, Mohamed Soilihi Ahmed, Ahmed Ali Amir, Abdallah Mzembara, Ali Abdou, Abouhariat Saïd Abdallah, Nazir Nazi, Mariata Moussa, Dayar Salim Darkaoui, Elie-Dine Djouma, Abdou Moustoïfa, Mohamed Youssouf, Abdallah Saïd Ali, Sardou Moussa (Anjouan), M.N.Riziki (Mohéli).

Service-Photo:

Ibrahim Youssouf, Chaarane Mohamed, Salim M.

Réalisation :

Hadidja Mzè et Abdallah Iliassa (Faïssoli).

Directeur administratif et financier:

Mohamed Taoufik Thabit.

Comptabilité :

Aminata Mohamed.

Publicité :

Mariata Ahamada.

Site web:

Halima Ismael

Service Archives

Mohamed Soulé (Dada)

www.alwatwan.net

B.P 984 Moroni

Tel : (+269) 7734448/ 7733340

